

# Liberté d'information et protection du citoyen face au développement des médias

17

LIBERTÉ D'INFORMATION

Page

AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 27 octobre 1999..... I - 1

TABLES SOMMAIRES

I - LES MÉDIAS EN GÉNÉRAL..... 4

II - LES JOURNALISTES..... 4

III - LES MÉDIAS ÉLECTRONIQUES..... 4

IV - LES MÉDIAS ÉCRITS..... 4

V - LES MÉDIAS EN LIGNE..... 4

VI - LES MÉDIAS EN MOBILE..... 4

VII - LES MÉDIAS EN TABLETTE..... 4

VIII - LES MÉDIAS EN VOIX..... 4

IX - LES MÉDIAS EN VIDÉO..... 4

X - LES MÉDIAS EN RÉALITÉ AUGMENTÉE..... 4

XI - LES MÉDIAS EN RÉALITÉ VIRTUELLE..... 4

XII - LES MÉDIAS EN RÉALITÉ MIXTE..... 4

XIII - LES MÉDIAS EN RÉALITÉ ÉTENDUE..... 4

XIV - LES MÉDIAS EN RÉALITÉ IMMERGÉE..... 4

XV - LES MÉDIAS EN RÉALITÉ MIXTE ÉTENDUE..... 4

XVI - LES MÉDIAS EN RÉALITÉ IMMERGÉE ÉTENDUE..... 4

XVII - LES MÉDIAS EN RÉALITÉ MIXTE IMMERGÉE..... 4

XVIII - LES MÉDIAS EN RÉALITÉ MIXTE ÉTENDUE IMMERGÉE..... 4

XIX - LES MÉDIAS EN RÉALITÉ MIXTE IMMERGÉE ÉTENDUE..... 4

XX - LES MÉDIAS EN RÉALITÉ MIXTE ÉTENDUE IMMERGÉE ÉTENDUE..... 4

XXI - LES MÉDIAS EN RÉALITÉ MIXTE IMMERGÉE ÉTENDUE ÉTENDUE..... 4

XXII - LES MÉDIAS EN RÉALITÉ MIXTE ÉTENDUE IMMERGÉE ÉTENDUE ÉTENDUE..... 4

XXIII - LES MÉDIAS EN RÉALITÉ MIXTE IMMERGÉE ÉTENDUE ÉTENDUE ÉTENDUE..... 4

XXIV - LES MÉDIAS EN RÉALITÉ MIXTE ÉTENDUE IMMERGÉE ÉTENDUE ÉTENDUE ÉTENDUE..... 4

XXV - LES MÉDIAS EN RÉALITÉ MIXTE IMMERGÉE ÉTENDUE ÉTENDUE ÉTENDUE ÉTENDUE..... 4

XXVI - LES MÉDIAS EN RÉALITÉ MIXTE ÉTENDUE IMMERGÉE ÉTENDUE ÉTENDUE ÉTENDUE ÉTENDUE..... 4

XXVII - LES MÉDIAS EN RÉALITÉ MIXTE IMMERGÉE ÉTENDUE ÉTENDUE ÉTENDUE ÉTENDUE ÉTENDUE..... 4

XXVIII - LES MÉDIAS EN RÉALITÉ MIXTE ÉTENDUE IMMERGÉE ÉTENDUE ÉTENDUE ÉTENDUE ÉTENDUE ÉTENDUE..... 4

XXIX - LES MÉDIAS EN RÉALITÉ MIXTE IMMERGÉE ÉTENDUE ÉTENDUE ÉTENDUE ÉTENDUE ÉTENDUE ÉTENDUE..... 4

XXX - LES MÉDIAS EN RÉALITÉ MIXTE ÉTENDUE IMMERGÉE ÉTENDUE ÉTENDUE ÉTENDUE ÉTENDUE ÉTENDUE..... 4

Type de saisine : Autosaisine

Type de texte : [Avis et Rapport](#)

Traité par : Section du Cadre de vie

Adopté le : 28/10/1999

Mandature : 1999-2004

Rapporteur :

Chambonnaud Claude

[Télécharger le texte](#)

## PRÉSENTATION

Comment, dans le formidable bouleversement introduit dans les médias par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, maintenir le fragile mais fondamental équilibre pour une démocratie, entre l'indispensable liberté d'information et la nécessaire protection du citoyen ? C'est à cette interrogation que les propositions du Conseil économique et social tentent de répondre.

Descripteur Eurovoc :

liberté de l'information, moyen de communication de masse, technologie de l'information, protection du consommateur, France